



Etablissement public  
du Marais poitevin



## 2<sup>ème</sup> Réunion groupe de travail Milieux aquatiques

### Compte rendu des échanges

Le 5 décembre 2019, à Fontenay le comte

#### Liste des présents :

- Fabrice Suire, Syndicat Mixte de Vendée, de la Sèvres et des Autizes
- Didier Berchaire, SIEAGH Curé
- Janick Bernard, Fédération de pêche des Deux Sèvres
- Jacques Trillaud, Gardon Paludeen Fédération de pêche des Deux Sèvres
- Sylvain Boueard, Union des Marais Mouillés
- Victor Turpaud-Fizzala, LPO
- Nicolas Douillard, Syndicat Mixte du Bassin du Lay
- Simon-Pierre Guilbaud, Etablissement Public du Marais Poitevin
- Marie Thimoléon, Etablissement Public du Marais Poitevin
- Jean Eudes Du Peuty, Etablissement Public du Marais Poitevin
- François-Marie Pellerin, Coordination pour la Défense du Marais Poitevin
- Alain Texier, PNR Marais poitevin
- Marie Bénéteau, PNR Marais poitevin
- Dominique Giret, PNR Marais poitevin

#### Liste des excusés :

- Gilles Chourré, Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise
- Erick Broussard, AFB Charente-Maritime
- Frédéric Portier, AFB Vendée
- Samuel André, Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Pascal Mege, Syndicat Mixte du Bassin du Lay
- Nadine Pelon, Chambre d'Agriculture Pays de la Loire (Vendée)
- Odile Cardot, PNR Marais poitevin
- Sophie Der Mikaelian, PNR Marais poitevin

Jean Eudes Du Peuty (EPMP) introduit la réunion en faisant une brève présentation de l'objet de la réunion puis passe la parole à l'équipe du PNR qui débute la présentation par un rappel de la procédure de réécriture avant d'évoquer les habitats et les espèces à enjeux puis les objectifs du prochain docob.

Concernant la liste des habitats et des espèces à enjeux :

**François-Marie Pellerin** (Coordination pour la Défense du Marais poitevin) questionne sur l'absence du Campagnol amphibie dans la liste des espèces à enjeux à priorité forte.

**Alain Texier** (PNR Marais poitevin) répond qu'effectivement cette espèce n'est pas présente car avec la méthodologie nationale utilisée pour établir cette liste, le campagnol n'est pas ressorti et aucun acteur n'a fait la demande pour le faire remonter comme une espèce pour laquelle le site a une responsabilité forte. Cependant, cette espèce est bien prise en compte dans le document d'objectifs car elle est d'intérêt communautaire et protégée au niveau national.

Concernant les objectifs de développement durable et les objectifs opérationnels :

**François-Marie Pellerin** (Coordination pour la Défense du Marais poitevin) souhaite revenir sur les lâchers d'eau douce en baie qui doivent se faire dans la mesure de la présence d'eau ou non dans le marais. La gestion de l'eau est aujourd'hui artificielle et l'alimentation est plus ou moins contrôlée. Actuellement, relâcher de l'eau douce au printemps, cela reste faible (soumis à la pluviométrie) mais cela doit aussi rester une priorité. Il souligne le lien à faire avec les SAGEs, bientôt en cours de révision.

**Fabrice Suire** (SM Vendée, Sèvres Autizes) rappelle que relâcher de l'eau douce dans la baie peut également avoir un effet négatif pour la conchyliculture lors d'un apport trop important (ce qui a été le cas en mai 2015).

**Dominique Giret** (PNR Marais poitevin) ajoute que l'on est conscient des difficultés techniques que cela engendre et que les marges de manœuvres sont faibles, cependant une gestion globale de l'eau est nécessaire, allant de la source de la Sèvre jusqu'à la pointe Saint Clément.

**François-Marie Pellerin** (Coordination pour la Défense du Marais poitevin) maintient qu'il est important de se poser des questions de priorité et que cela doit être guidé et encadré par le docob.

**Jean Eudes Du Peuty** (EPMP) précise que la Baie de l'Aiguillon fait partie du site Natura 2000 et que le Parc Naturel Marin souhaite également une meilleure gestion hors des crues (période de sécheresse, ...). On se doit donc de réfléchir comment on gère et quand est ce que l'on peut gérer (fin de printemps) sans oublier la partie environnementale, importante en Baie de l'Aiguillon. Cet intérêt est donc repris dans les SAGES et dans le plan de gestion du Parc Naturel Marin.

**Fabrice Suire** (SM Vendée, Sèvres Autizes) ajoute qu'actuellement des actions de gestion sont en cours en lien avec les relâchés d'eau et la mytiliculture. Cependant, il existe un manque de connaissance sur ce qui est réalisé en Baie et il serait intéressant d'affiner cela.

**Alain Texier** (PNR Marais poitevin) poursuit sur les suivis et notamment ceux concernant la qualité de l'eau qui permettront d'apporter des éléments plus précis.

**Jean Eudes Du Peuty** (EPMP) répond qu'effectivement cette partie est absente de l'ancien docob alors qu'il est important de connaître les marges de manœuvre sur lesquels on peut agir pour favoriser la gestion.

**Sylvain Boueard** (Union des Marais Mouillés) pense concernant la mesure sur les zones d'expansion, que l'accent est aussi à mettre sur les épandages individuels.

Concernant la qualité de l'eau :

**Marie Thimoléon** (EPMP) précise qu'il y a eu un premier travail de diffusion par le département de la Vendée et en Charente Maritime en 2017. Cependant, la question de connaître qui fait quoi n'est pas encore prise en compte.

**Dominique Giret** (PNR Marais poitevin) ajoute que l'idée de cet observatoire est d'avoir un regroupement des données et une vision globale.

**François-Marie Pellerin** (Coordination pour la Défense du Marais poitevin) pense qu'il faut aller vers un équivalent au SIEMP, qui est un bon outil, en réfléchissant au portage de cette base de données.

**Victor Turpaud-Fizzala** (LPO) revient sur la qualité de l'eau en précisant qu'il est important de rechercher la source des polluants et voir comment évolue le milieu global. Il faudrait un outil qui permette de cibler les futures actions tout en gardant en tête que les analyses des polluants représentent un coût très important.

**Alain Texier** (PNR Marais poitevin) précise que les données sur la qualité de l'eau existent déjà sur le territoire : 12 partenaires réalisent des prélèvements d'eau, mais il est nécessaire de faire le regroupement car aujourd'hui on n'a pas une vision globale de la qualité de l'eau dans le marais.

**Nicolas Douillard** (Syndicat Mixte du Bassin du Lay) fait remarquer l'absence des autres pratiques du territoire dans ces objectifs : prairies, ... pouvant également avoir un impact sur la qualité de l'eau (importance de la transversalité entre les pratiques).

**Alain Texier** (PNR Marais poitevin) répond qu'ils sont présentés dans d'autres objectifs opérationnels (autres groupes de travail : agriculture, biodiversité, ...) et qu'il était difficile de présenter l'ensemble durant cette réunion. Le lien entre les acteurs et les pratiques est prévu dans le docob.

**Sylvain Boueard** (Union des Marais Mouillés) intervient pour rappeler la présence d'un niveau réglementaire européen. Les SIE sont donc aussi à prendre en compte.

**Victor Turpaud-Fizzala** (LPO) revient sur les bandes enherbées pour lesquelles les MAE sont un levier.

Concernant la gestion des digues :

**François-Marie Pellerin** (Coordination pour la Défense du Marais poitevin) précise qu'il faut aller au-delà de la digue, dans la gestion.

**Fabrice Suire** (SM Vendée, Sèvres Autizes) ajoute que lors de la phase d'entretien et de restauration des digues, le défrichage des digues ne permet pas de tout observer concernant le type de profil de la digue. Pour lui, il est important que les entretiens et les fiches actions soient en adéquation.

**Dominique Giret** (PNR Marais poitevin) répond que les défauts d'entretien sont des milieux intéressants pour la faune et qu'il est donc nécessaire d'avoir une approche plus fine pour l'intérêt biologique ainsi qu'un accompagnement dans l'entretien des digues.

**François-Marie Pellerin** (Coordination pour la Défense du Marais poitevin) ajoute que les zones de délaissées vont au-delà de la gestion des digues et qu'il faudrait également les mettre dans un autre objectif du docob.

**Fabrice Suire** (SM Vendée, Sèvres Autizes) informe que le classement des digues (premières et secondes) est à venir et que tout ne sera pas forcément déboisés et que des endroits vont être modifiés.

**Dominique Giret** (PNR Marais poitevin) trouve que la création de nouveaux habitats est intéressante. Chaque opportunité doit être saisie pour favoriser les habitats aquatiques. Cela pourrait également faire l'objet d'une thématique ou d'une fiche action à part entière dans le docob.

**Victor Turpaud-Fizzala** (LPO) intervient pour préciser que la question de savoir quel habitat sera présent, se pose en amont de la réalisation de l'entretien. Ce dernier jouant un rôle dans la détermination de l'habitat.

**Sylvain Boueard** (Union des Marais Mouillés) pense qu'il est important de prendre en compte le suivi du déplacement des habitats qui ne sont pas toujours disparu. Cela permet de prioriser certains secteurs pour agir.

**Jean Eudes Du Peuty** (EPMP) précise que l'objectif n'est pas d'empêcher l'entretien des digues mais de l'accompagner.

**François-Marie Pellerin** (Coordination pour la Défense du Marais poitevin) acquiesce en ajoutant qu'il faut aussi encadrer et que ce choix d'encadrement doit être inscrit dans le docob. Il faut aller au-delà de la réglementation et montrer une réelle ambition.

**Alain Texier** (PNR Marais poitevin) ajoute que les acteurs du territoire (syndicats mixtes, APN, conservatoires, ...) doivent être en cohérence avec les objectifs du docob.

**Victor Turpaud-Fizzala** (LPO) questionne sur le rôle de l'animateur concernant cette cohérence entre les acteurs et sur la bonne prise en compte des mesures à mettre en œuvre.

**Alain Texier** (PNR Marais poitevin) répond que c'est le rôle des fiches actions du docob.

**Dominique Giret** (PNR Marais poitevin) affirme que le niveau d'animation du docob doit être plus présent auprès des acteurs. Le niveau de dynamisme de vie du docob est une question à se poser.

**Sylvain Boueard** (Union des Marais Mouillés) ajoute qu'il faut une mise en avant par les CTMA, notamment pour les travaux de curage en prenant en compte les enjeux environnementaux. Il faut aller plus loin pour optimiser sur tout le territoire en prenant en compte l'ensemble du chevelu au sein des CTMA. Cependant les subventions sont difficiles à obtenir et terminées pour ce qui concerne les têtes de bassin.

### Concernant la fonctionnalité écologique des milieux aquatiques / des réseaux hydrauliques :

**Fabrice Suire** (SM Vendée, Sèvres Autizes) précise que pour les pentes douces et les bandes enherbées, il y a une incohérence avec la réglementation agricole pour décaler la bande enherbée mais aussi concernant la gestion avec l'obligation de broyer les bandes enherbées (conduisant à la destruction de linéaires de roselières). Les pentes douces sont également déclarées dans les bandes enherbées.

**Dominique Giret** (PNR Marais poitevin) affirme qu'il y a un besoin de souplesse entre la réglementation agricole et l'environnement.

**Sylvain Boueard** (Union des Marais Mouillés) ajoute qu'il y a une vraie date à respecter pour réaliser le broyage : un par an minimum. Il s'agit de la réglementation européenne et agricole.

**Victor Turpaud-Fizzala** (LPO) répond que le broyage n'est pas obligatoire, il s'agit seulement d'une intervention pour limiter l'expansion des espèces envahissantes. Il souligne également le problème des canaux qui s'élargissent, à prendre en compte.

**Dominique Giret** (PNR Marais poitevin) revient sur l'entrée de création de milieux aquatiques en proposant de modifier l'objectif opérationnel « assurer la fonctionnalité du réseau hydraulique » en « optimiser la richesse biologique des milieux aquatiques » avec deux sous titres : 1. Assurer la fonctionnalité du réseau hydraulique, 2. Favoriser la création de milieux aquatiques.

**Victor Turpaud-Fizzala** (LPO) revient sur le terme « créer » qui pour lui n'est pas approprié dans le cadre de Natura 2000, il préfère utiliser le mot maintenir ou restaurer pour être conforme à la réglementation.

**Alain Texier** (PNR Marais poitevin) affirme que des habitats sont bien créés dans le cadre des contrats Natura 2000.

**François-Marie Pellerin** (Coordination pour la Défense du Marais poitevin) ajoute qu'il peut y avoir l'apparition de milieux de manière spontanée au titre de la fonctionnalité biologique.

**Nicolas Douillard** (Syndicat Mixte du Bassin du Lay) précise que les mesures compensatoires induisent également la création de milieux.

### Concernant le curage des canaux :

**Marie Thimoléon** (EPMP) demande si le cahier des charges du curage va être révisé dans le prochain docob.

**Alain Texier** (PNR Marais poitevin) répond qu'il n'est pas envisagé de réécrire le cahier des charges.

**Victor Turpaud-Fizzala** (LPO) propose de se dire plutôt ce que l'on ne souhaite pas dans la réalisation des curages (prendre le sens inverse).

**Fabrice Suire** (SM Vendée, Sèvres Autizes) précise que l'on ne va pas réinventer à 100% le cahiers des charges.

**Jean Eudes Du Peuty** (EPMP) pense qu'il est important d'écrire noir sur blanc les intentions fortes, les recommandations sans le cahier des charges mais en faisant le lien avec les CTMA.

**Fabrice Suire** (SM Vendée, Sèvres Autizes) ajoute que les CTMA n'ont pas une programmation assez fine, permettant de prendre en compte le docob. C'est donc à l'animateur du CTMA de faire le lien.

Concernant les cartes des ouvrages hydrauliques :

**Marie Thimoléon** (EPMP) et **Fabrice Suire** (SM Vendée, Sèvres Autizes) font remarquer que certains points ne sont pas représentés sur la carte (Chenal Vieux, ...).

**François-Marie Pellerin** (Coordination pour la Défense du Marais poitevin) pose la question de savoir si l'ouverture des ouvrages est physique ou réglementaire.

**Dominique Giret** (PNR Marais poitevin) répond que cela concerne les deux : physique et réglementaire.

**Sylvain Boueard** (Union des Marais Mouillés) aborde la production hydro-électrique comme équipement pouvant participer à la continuité piscicole.

**Fabrice Suire** (SM Vendée, Sèvres Autizes) propose de modifier une mesure en précisant que dans l'aménagement des ouvrages, il faudrait plutôt parler de dispositifs de franchissements avec comme exemple les passes à poissons. Il ajoute qu'il n'y a pas d'étude engagée concernant la faisabilité d'équiper les ouvrages pour la production hydro-électrique.

**François-Marie Pellerin** (Coordination pour la Défense du Marais poitevin) ajoute que les aménagements hydro-électrique ne permettent pas d'assurer la continuité écologique, ces derniers sont plus installés suite à une volonté économique.

**Marie Thimoléon** (EPMP) évoque la végétation rivulaire et notamment le choix des espèces pour la replantation. Il serait intéressant d'avoir un retour d'expérience sur certains secteurs sur les espèces qui ont été plantées, la réussite, ...

**Dominique Giret** (PNR Marais poitevin) suggère de rester ouvert et non exhaustif dans la liste des espèces à implanter.

**Jean Eudes Du Peuty** (EPMP) répond qu'il serait intéressant d'inscrire cela dans le docob et notamment les erreurs à ne pas faire et valoriser ce qui fonctionne.

**Dominique Giret** (PNR Marais poitevin) ajoute qu'un comité technique CTMA puisse faire office d'expérimentation.

**Marie Thimoléon** (EPMP) revient sur la maîtrise foncière en ajoutant qu'il serait intéressant de prendre en compte l'accompagnement des exploitants et des éleveurs.

**Marie Bénétteau** (PNR Marais poitevin) répond que cela est prévu dans l'objectif de développement durable concernant l'information, la sensibilisation et la communication auprès des acteurs du territoire.

**Fabrice Suire** (SM Vendée, Sèvres Autizes) intervient sur la proposition de mise en place de fiches travaux. Ces dernières existent déjà avec les espèces qui seront ou non concernées pour tels ou tels travaux. Ils ont également la nécessité de réaliser des inventaires Faune-Flore ainsi que les espèces protégées et l'impact des actions. Il souhaite cependant que tout le monde ait le même ordre de marche, avec un accompagnement sur l'instruction des dossiers CTMA.

**Victor Turpaud-Fizzala** (LPO) affirme que c'est une nécessité d'avoir un accompagnement rapide fondé sur un socle commun.

**François-Marie Pellerin** (Coordination pour la Défense du Marais poitevin) souhaiterait avoir un format numérique du tableau de l'ensemble des objectifs de développement durable et opérationnels.

### Conclusion

**Jean Eudes Du Peuty** (EPMP) clôture cette réunion en remerciant tous les participants et en annonçant la date du prochain comité de pilotage Natura 2000 qui aura lieu le 12 décembre 2019. Il précise que tous les documents de l'ensemble des groupes de travail seront mis à disposition de tous, via le site internet Natura 2000. Enfin il rappelle aux différentes structures que le Parc et l'EPMP se tiennent à leur disposition pour convenir de rendez-vous, de rencontres pour aborder ensemble la réécriture du docob ou tout sujet en lien avec cette démarche.

### **Contacts :**

Marie Beneteau, Alain Texier, Odile Cardot

PNR du marais poitevin – 05 49 35 15 20

[m.beneteau@parc-marais-poitevin.fr](mailto:m.beneteau@parc-marais-poitevin.fr)

[a.texier@parc-marais-poitevin.fr](mailto:a.texier@parc-marais-poitevin.fr)

[o.cardot@parc-marais-poitevin.fr](mailto:o.cardot@parc-marais-poitevin.fr)

Jean-Eudes Du Peuty

Etablissement Public du Marais poitevin – 02 51 56 56 20

[jeaneudes.dupeuty@epmp-marais-poitevin.fr](mailto:jeaneudes.dupeuty@epmp-marais-poitevin.fr)